

L'endettement des ménages européens à fin 2004

Secrétariat général du Comité consultatif du secteur financier

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a fait procéder à une étude, par l'Observatoire de l'épargne européenne (OEE), sur l'endettement des ménages européens en 2004, dont la version intégrale est disponible sur le site du CCSF et dans le rapport publié sous son timbre en août 2005.

L'étude consiste en une analyse comparative de l'endettement des ménages en Europe, fondée sur les comptes financiers nationaux harmonisés selon les normes européennes SEC 95 et sur des statistiques complémentaires provenant d'associations professionnelles nationales, européennes et de banques centrales nationales.

Elle porte sur les encours d'endettement des ménages européens, la structure de l'endettement selon la durée et son objet, la diffusion du crédit selon le profil sociodémographique des ménages et leur épargne.

En outre, l'étude fournit, pour les quatre principaux pays européens, des informations détaillées sur les modifications du cadre législatif, réglementaire et fiscal qui ont pu jouer un rôle plus ou moins déterminant sur les comportements d'endettement et d'épargne des ménages.

En annexe figurent notamment, pour la période 1995 à 2003, les tableaux du financement des ménages pour dix pays européens, en termes d'emplois et de ressources.

Mots clés : Endettement, ménages, crédit à l'habitat,
crédit immobilier, taux fixe, taux variable, durée des crédits,
période de fixation initiale du taux d'intérêt, offre de crédit,
demande de crédit, *loan to value*

Code JEL : G21

I | L'endettement total des ménages européens

L'endettement des ménages européens a progressé, en moyenne, de 8,7 % en 2004 après 6,2 % en 2003. Il s'élevait à 16 337 euros par habitant à fin 2004 et correspondait à 91 % du revenu disponible brut (RDB) des ménages, en données 2003.

L'endettement des ménages européens se caractérise par une grande diversité selon les pays. Deux pays se distinguent par un endettement nettement plus élevé que la moyenne européenne : le Danemark (près de 40 000 euros par habitant) et les Pays-Bas (près de 33 000 euros) où la dette des ménages représente deux fois leur RDB. Pour sa part, le Royaume-Uni se situe en troisième position. La Grèce et l'Italie sont, au contraire, les pays où les ménages sont le moins endettés (respectivement 4 659 euros et 6 598 euros en moyenne), suivis par le Portugal et la Belgique. En France, l'endettement ne s'élève qu'à 11 147 euros par habitant — c'est le cinquième plus faible taux européen —, le ratio d'endettement au regard du RDB des ménages ressortant à 60,2 % en 2003.

En termes d'évolution, entre 2003 et 2004, les plus fortes progressions de la dette des ménages ont été

Endettement par habitant et en pourcentage du revenu disponible brut (RDB)

(en euros, en % du RDB)

	Endettement par habitant en 2004	Endettement des ménages en 2003
Danemark	39 794	nd
Pays-Bas	32 812	200,7
Royaume-Uni	25 951	129,2
Luxembourg	24 083	nd
Irlande	22 684	nd
Suède	19 661	nd
Allemagne	18 838	104,5
Autriche	14 478	75,1
Espagne	12 370	92,4
Finlande	11 771	67,7
France	11 147	60,2
Belgique	10 942	63,5
Portugal	10 307	111,3
Italie	6 598	36,4
Grèce	4 659	nd
Europe des 15	16 337	90,8

nd : non disponible

Sources : Comptes financiers nationaux, statistiques monétaires et calculs : OEE, Eurostat pour la population

enregistrées en Irlande, en Grèce et en Espagne, et la plus faible en Allemagne. La progression en France, de 6,2 % en 2003 et de 8,6 % en 2004, a été comparable à la moyenne européenne. À la suite de ces évolutions, les Espagnols sont, depuis 2003, plus endettés que les Français.

2| Structure de l'endettement selon la durée et l'objet

2 | I Durée de la dette

L'endettement des ménages est principalement contracté à long terme¹ (93 % de l'endettement total en 2003). La progression du recours à cette forme de financement (+ 7,1 % en moyenne en 2003 par rapport à 2002) a été plus particulièrement marquée en Espagne (+ 18,8 %), en Italie (+ 12,6 %) et aux Pays-Bas (+ 10,3 %), alors qu'elle a été plus atone en Autriche (+ 3,4 %) et surtout en Allemagne (+ 2,2 %).

La part du crédit à court terme (un an au plus) dans l'endettement des ménages (7,0 %) a diminué dans tous les pays européens (- 2,4 % en moyenne), sauf en Espagne, aux Pays-Bas et au Portugal. La baisse la plus importante a été observée en Belgique (- 24,3 %), pays qui connaissait déjà le plus faible niveau d'endettement à court terme. La part du crédit à court terme demeure la plus élevée en Italie (15,9 %) et en Autriche (11,3 %).

Part du crédit à court terme dans l'endettement des ménages en 2003

(en %)

	Encours à court terme	Variations 2003/2002
Allemagne	6,4	- 5,8
Autriche	11,3	- 1,9
Belgique	4,2	- 24,3
Espagne	5,8	+ 12,1
France	5,9	- 5,9
Italie	15,9	- 2,7
Pays-Bas	5,0	+ 6,5
Portugal	7,9	+ 13,6
Ensemble (a)	7,0	- 2,4

(a) Moyenne des pays représentés, pondérée par les encours d'endettement totaux en 2003

Source : Comptes financiers nationaux

¹ L'endettement à long terme est défini par les normes SEC 95 de comptabilité nationale comme celui qui résulte de crédits dont la durée initiale est supérieure à un an.

2 | 2 Objet de la dette

Le crédit à l'habitat

Globalement, en Europe, le crédit à l'habitat (61,1 % de l'endettement des ménages en 2004) a continué de progresser en moyenne à un rythme accru en 2004 (+ 11,1 %) par rapport à 2003 (+ 7,7 %) avec des évolutions différencierées selon les pays.

Certains changements réglementaires ou fiscaux ont exercé des effets parfois contradictoires, venant s'ajouter aux spécificités nationales de l'évolution des prix de l'immobilier, pour déterminer les comportements d'offre et de demande de crédit (voir l'étude complète pour plus de détail). En 2004, les principales hausses ont concerné l'Irlande (+ 33,4 %), la Grèce (+ 24,8 %) et l'Espagne (+ 21 %), tandis qu'en France elle a été sensiblement égale (+ 11,7 %) à la moyenne européenne. Par contraste, le crédit à l'habitat s'est peu accru en Allemagne (+ 2,4 %).

Le crédit à la consommation

L'augmentation du crédit à la consommation (14,4 % de l'endettement des ménages en 2004) s'est sensiblement accélérée en 2004 (+ 8,7 %, après + 2,5 % en 2003) tout en restant inférieure à celle du crédit à l'habitat. Le taux de progression français a été supérieur à la moyenne européenne en 2003 (+ 5,1 %), mais inférieur en 2004 (+ 4,2 %). Il apparaît ainsi que, malgré l'incitation fiscale mise en place au second semestre 2004 dans le cadre du plan de soutien à la consommation,

l'offre de crédit aux populations à revenus faibles ou incertains est restée limitée, en raison sans doute de la réglementation du taux de l'usure. En effet, en période de taux d'intérêt bas, la marge d'un tiers par rapport au taux d'intérêt moyen des crédits, qui plafonne le taux d'intérêt que les établissements de crédit peuvent appliquer à leurs opérations, ne permet pas de couvrir la prime de risque.

Les accroissements les plus forts de l'encours de crédit à la consommation ont été enregistrés en Grèce (+ 37,4 %), en Irlande (+ 20,6 %) et en Italie (+ 15,4 %). En Grèce, où les ménages sont les moins endettés d'Europe, il s'agit d'un mouvement de rattrapage engagé depuis trois ans. En revanche, en Irlande, les ménages sont nettement plus endettés à ce titre que la moyenne des ménages européens.

3 | Épargne et recours au crédit

Les tableaux ci-après donnent une vue synthétique des investissements financiers et non financiers des ménages et leur équilibrage par l'épargne et le crédit.

En 2003, le taux d'épargne brut était sensiblement égal en Allemagne (16,6 % du RDB), aux Pays-Bas (16,6 %), en Italie (16,2 %) et en France (15,7 %), alors que le taux de recours au crédit était très différencié dans ces quatre pays (respectivement 1,0 %, 18,4 %, 3,5 % et 4,0 % du RDB des ménages).

Financement brut des ménages en 2003

(en % du RDB)

	Ressources				Emplois		
	Taux d'épargne brut	Taux de recours au crédit	Transferts et ajustements statistiques	Total	Taux d'investissement physique	Taux de placement financier	Total
Pays-Bas	16,6	18,4	- 1,4	33,6	12,0	21,6	33,6
Espagne	10,6	14,5	2,5	27,6	11,4	16,2	27,6
Royaume-Uni	5,8	17,9	0,2	23,9	7,5	16,4	23,9
Belgique	15,7	3,0	3,6	22,3	9,0	13,3	22,3
Italie	16,2	3,5	2,3	22,0	9,4	12,6	22,0
Portugal	11,4	9,3	0,2	20,9	7,4	13,5	20,9
France	15,7	4,0	0,4	20,1	8,5	11,6	20,1
Allemagne	16,6	1,0	1,2	18,8	9,3	9,5	18,8
Autriche	13,4	3,5	0,9	17,8	7,8	10,0	17,8
Finlande	7,7	7,7	0,2	15,6	9,3	6,3	15,6

Note : Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de leur taux d'accumulation.

Sources : Banques centrales nationales, Eurostat ; calculs : OEE

Évolution du financement brut des ménages en 2003 par rapport à 2002

(variations en points de %)

	Ressources				Emplois		
	Taux d'épargne brut	Taux de recours au crédit	Transferts et ajustements statistiques	Total	Taux d'investissement physique	Taux de placement financier	Total
Espagne	0,0	3,4	0,0	3,4	0,7	2,7	3,4
Pays-Bas	0,4	2,4	- 0,1	2,7	- 0,7	3,4	2,7
Royaume-Uni	0,5	2,8	- 0,7	2,6	0,6	2,0	2,6
Finlande	0,1	2,0	0,2	2,3	0,4	1,9	2,3
France	- 0,9	0,7	2,2	2,0	0,0	2,0	2,0
Autriche	1,1	- 0,4	0,1	0,8	0,2	0,6	0,8
Belgique	- 1,1	0,3	1,2	0,4	0,0	0,4	0,4
Allemagne	0,2	- 0,1	0,3	0,4	- 0,1	0,5	0,4
Italie	0,2	0,2	- 2,7	- 2,3	- 0,9	- 1,4	- 2,3
Portugal	- 0,2	- 1,4	- 3,0	- 4,6	- 1,8	- 2,8	- 4,6

Note : Les pays sont présentés dans l'ordre décroissant de leur taux d'accumulation.

Sources : Banques centrales nationales, Eurostat ; calculs : OEE

Les ménages des Pays-Bas et de la Finlande présentent des taux respectifs d'épargne et de recours au crédit sensiblement identiques. Dans les autres pays, le taux d'épargne des ménages est nettement supérieur à leur taux d'endettement, à l'exception de l'Espagne et surtout du Royaume-Uni, où le taux de recours au crédit des ménages (17,9 %) est nettement supérieur à leur taux d'épargne (5,8 %).

Les ménages des Pays-Bas, d'Espagne et du Royaume-Uni financent d'importants placements financiers (respectivement 21,6 %, 16,2 % et 16,4 % en termes de RDB), et les deux premiers pays ont, en outre, un taux d'investissement physique supérieur à la moyenne européenne, ce qui s'explique par un taux élevé de recours au crédit. Au total, aux Pays-Bas, les ménages consacrent plus du tiers de l'équivalent de leur revenu disponible brut à l'accumulation d'actifs financiers, professionnels ou immobiliers.

Dans tous les pays d'Europe, sauf en Italie et au Portugal, l'effort d'accumulation patrimoniale s'est accru en 2003, y compris aux Pays-Bas où le taux d'accumulation total était déjà élevé. La plus forte progression du taux d'accumulation a été enregistrée en Espagne (+ 3,4 points de pourcentage) où elle s'est associée à une augmentation équivalente du recours au crédit.

Les Finlandais restent les Européens qui ont le taux d'accumulation le plus faible (15,6 % de leur RDB), malgré une augmentation significative de ce taux en 2003 (+ 2,3 points de pourcentage), due

principalement aux placements financiers. Les taux d'accumulation italien et portugais ont fortement baissé en 2003 (respectivement - 2,3 et - 4,6 points de pourcentage), ce mouvement portant, à la fois, sur les investissements physiques et les investissements financiers.

En France, le taux d'accumulation a augmenté de 2 points de pourcentage en 2003 sous le seul effet du taux de placements financiers, le taux d'investissement physique étant demeuré inchangé. En ce qui concerne les ressources, la baisse du taux d'épargne a été en grande partie compensée par l'augmentation du recours au crédit.

4| La diffusion du crédit selon le profil sociodémographique des ménages

Cette partie de l'étude porte sur quatre pays : l'Allemagne, la France, l'Italie et le Royaume-Uni. Elle mesure la diffusion, le niveau de l'endettement et sa concentration selon le profil sociodémographique des ménages.

Elle s'appuie, pour la France, sur l'enquête sur les patrimoines de l'INSEE ainsi que sur celle de l'Observatoire de l'endettement des ménages de la Fédération bancaire française ; pour l'Allemagne,

Taux de détention global de crédit				
(en % du nombre des ménages)				
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Crédit à l'habitat	26,5	29,7	9,5	41,9
Crédit à la consommation	15,8	27,7	10,1	49,3
Crédit professionnel	nd	3,8	nd	nd
Tous types de crédit	—	48,0	—	—

nd : non disponible

Sources : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt, « Enquête sur les patrimoines » 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, "British household panel survey" de l'Institute for Social and Economic Research, vague 2003-2004 pour le crédit habitat et 2000-2001 pour le crédit à la consommation

sur l'enquête de l'Office de statistiques fédéral ; pour l'Italie, sur l'enquête de la Banque d'Italie ; et pour le Royaume-Uni sur la "British Household Panel Survey" de l'Institute for Social and Economic Research.

Le tableau ci-dessus indique le pourcentage de ménages ayant eu recours au crédit dans les quatre pays concernés, selon le type des crédits.

4 | I La diffusion du crédit à l'habitat

Les écarts de taux de détention d'un crédit à l'habitat par les ménages sont très sensibles selon les pays. Ainsi, ce taux s'inscrit dans un spectre allant de 9,5 % en Italie à 41,9 % au Royaume-Uni, et passe par 26,5 % en Allemagne et 29,7 % en France.

Si ce taux est largement corrélé avec le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement au Royaume-Uni (69 %), en France (56 %) et en Allemagne (43 %), il s'inscrit en singulier contraste en Italie (83 %), pays dont le pourcentage de ménages propriétaires de leur logement est le plus élevé et où le taux de recours au crédit à l'habitat est, de loin, le plus faible. Ce phénomène pourrait s'expliquer par le fait que les prix de l'immobilier ont moins augmenté en Italie que dans le reste de l'Europe, et que le recours au crédit aurait été en conséquence moins nécessaire.

Le pourcentage de ménages bénéficiant d'un crédit à l'habitat en cours, selon l'âge du chef de ménage,

Taux de détention de crédit à l'habitat selon l'âge				
(en taux d'équipement selon l'âge du chef de famille)				
	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 25 ans	2	3	9	25
25 à 34 ans	19	35	16	63
35 à 44 ans	39	50	18	69
45 à 54 ans	38	45	14	60
55 à 59 ans	31	31	10	37
60 à 64 ans	21	6	20	—
65 ans et plus	10	7	3	6
Total	27	30	10	42

Sources : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt, « Enquête sur les patrimoines » 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, "British household panel survey" de l'Institute for Social and Economic Research, vague 2003-2004

a un profil similaire dans les quatre pays : faible en dessous de 25 ans, il progresse dans la tranche des 35-44 ans, redescend ensuite et ne représente plus que 10 %, ou moins, au-delà de 65 ans.

La disparité des nomenclatures de catégories socioprofessionnelles utilisées dans les enquêtes ne permet pas des comparaisons détaillées. Toutefois, il apparaît que la grande majorité des détenteurs de crédit à l'habitat font partie des actifs. Parmi ceux-ci, les ouvriers non qualifiés et les employés sont les catégories socioprofessionnelles ayant le moins recours au crédit.

En Allemagne, en France et au Royaume-Uni, le recours au crédit immobilier ou hypothécaire augmente progressivement avec le revenu pour atteindre environ 70 % pour les ménages disposant de revenus élevés. En revanche, en Italie, ce taux plafonne, quasiment, à 20 % dès la tranche de revenus compris entre 1 700 et 2 100 euros.

La répartition de l'endettement au titre de l'habitat est plus concentrée sur des montants élevés, souvent supérieurs à 100 000 euros, en Allemagne et au Royaume-Uni (respectivement 35 % et 27,5 % des ménages) qu'en France et en Italie (respectivement 12,6 % et 7,3 %). Dans ces deux derniers pays, l'endettement est surtout concentré sur des montants compris entre 25 000 et 50 000 euros (21,7 % des ménages dans les deux cas).

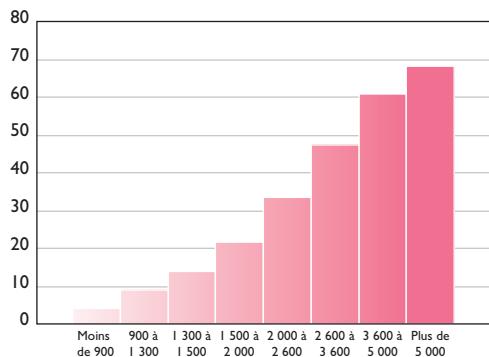
ÉTUDES

L'endettement des ménages européens à fin 2004

Part de ménages ayant un crédit immobilier selon le revenu net mensuel du foyer

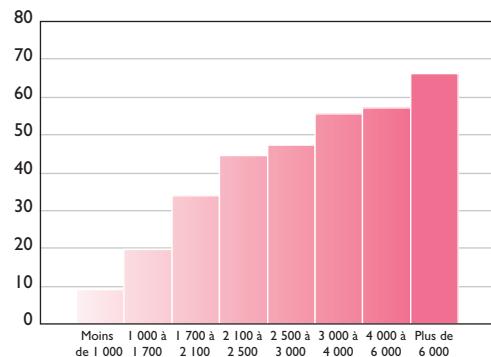
(en % et en euros)

Allemagne



Source : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt

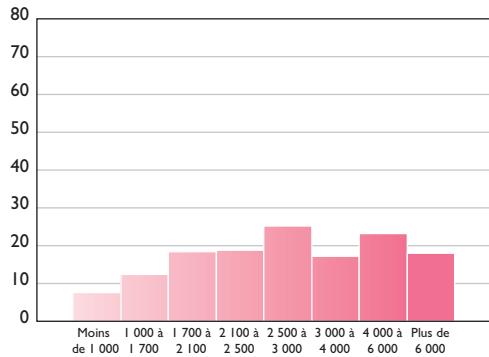
France



Note : Hors prestations sociales.

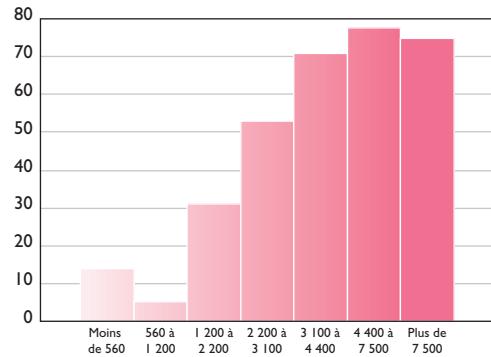
Source : Enquête sur les patrimoines 2003-2004 de l'INSEE

Italie



Source : Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie

Royaume-Uni



Source : NMG Research Survey (septembre 2004)

4 | 2 La diffusion du crédit à la consommation

Près de la moitié des ménages britanniques (49,3 %) et plus du quart (27,7 %) des ménages français ont recours au crédit à la consommation. Le taux de détention d'un tel crédit est beaucoup plus faible en Allemagne (15,8 %) et en Italie (10,1 %).

Les tranches d'âge jeunes bénéficient d'un crédit à la consommation au Royaume-Uni, beaucoup plus souvent qu'ailleurs (plus de 70 % jusqu'à 34 ans) et le taux de détention d'un tel crédit ne décroît, de façon significative, qu'après 55 ans. En Allemagne et en France, le taux de détention d'un tel crédit pour les moins de 25 ans (respectivement 13,9 % et

Taux de détention de crédits à la consommation selon l'âge

(en taux d'équipement selon l'âge du chef de famille)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 25 ans	13,9	25,9	19,5	72,1
25 à 34 ans	23,1	40,9	17,3	71,9
35 à 44 ans	23,1	38,9	17,4	66,5
45 à 54 ans	20,3	35,4	15,4	59,0
55 à 64 ans	12,5	24,9	9,4	44,0
65 ans et plus	4,5	8,2	2,9	13,7
Total	15,8	27,7	10,1	49,3

Sources : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt, « Enquête sur les patrimoines » 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, "British household panel survey" de l'Institute for Social and Economic Research, vague 2000-2001

25,9 %) est nettement inférieur à celui de la tranche des 25-34 ans (23,1 % et 40,9 %). Dans ces deux pays également, le taux de détention d'un crédit à la consommation ne diminue de façon importante qu'à partir de 55 ans. En Italie, le taux de détention d'un crédit à la consommation décroît avec l'âge, très sensiblement à partir de 55 ans, mais à des niveaux plus homogènes et surtout beaucoup plus bas que dans les autres pays.

Dans les quatre pays étudiés, les retraités et les autres inactifs ont moins fréquemment recours au crédit à la consommation que la population active employée.

En Allemagne comme en France, les ouvriers ont un taux de détention de crédit à la consommation supérieur à la moyenne.

Répartition des ménages ayant des crédits à la consommation selon le montant de ces crédits (en % du nombre de ménages ayant au moins un crédit)

	Allemagne	France	Italie	Royaume-Uni
Moins de 2 500 €	27,8	37,1	28,1	46,5
2 500 € à 5 000 €	18,3	22,1	20,5	16,8
5 000 € à 10 000 €	24,2	24,6	30,8	20,4
10 000 € à 15 000 €	13,7	8,9	11,8	11,1
15 000 € à 25 000 €	9,8	4,9	6,4	4,3
25 000 € à 50 000 €	5,0	1,7	1,6	1,0
Plus de 50 000 €	1,2	0,7	0,7	0,03
Total (a)	100,0	100,0	100,0	100,0

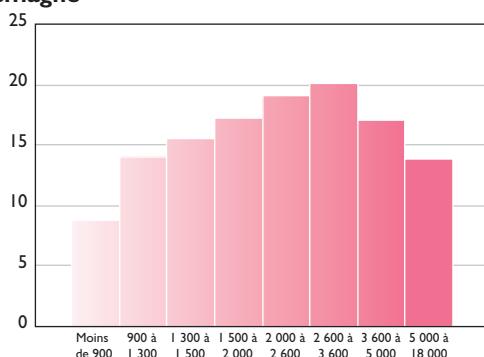
(a) Ménages ayant communiqué leur niveau d'endettement

Sources : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt, « Enquête sur les patrimoines » 2003-2004 de l'INSEE, Enquête 2004 sur les revenus et le patrimoine des ménages de la Banque d'Italie, "British household panel survey" de l'Institute for Social and Economic Research, vague 2000-2001

Taux de détention de crédits à la consommation selon le revenu net mensuel du foyer

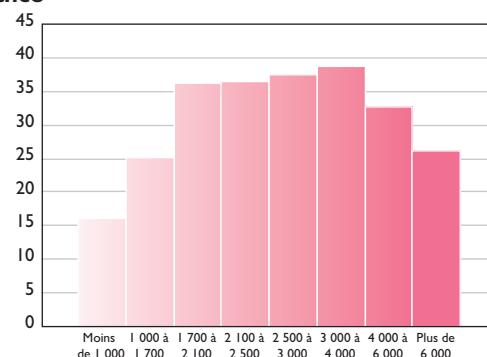
(en % et en euros)

Allemagne



Source : Enquête « Revenus et consommation » 2003 du Statistisches Bundesamt

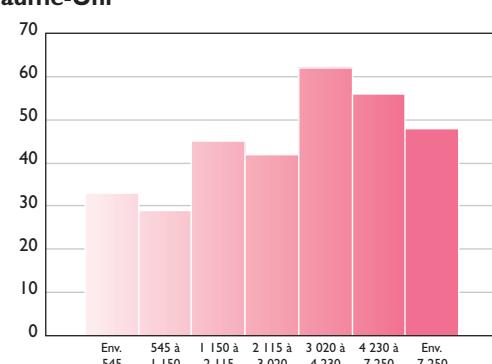
France



Note : Hors prestations sociales.

Source : Enquête sur les patrimoines 2003-2004 de l'INSEE

Royaume-Uni



Source : NMG Research Survey (septembre 2004)

Le taux de détention d'un crédit à la consommation est nettement plus élevé en France qu'en Allemagne et en Italie, quel que soit le nombre d'enfants. Ces données ne sont pas disponibles pour le Royaume-Uni.

En Allemagne, en France et au Royaume-Uni, le recours au crédit à la consommation est le plus important dans la tranche de revenus nets mensuels compris entre 3 000 et 4 000 euros.

Seuls 15 % des ménages français et moins de 10 % des ménages allemands ayant un revenu inférieur à 1 000 euros ont un crédit à la consommation, contre environ 30 % des ménages britanniques.

Parmi les ménages endettés au titre du crédit à la consommation, 46,5 % le sont pour des crédits de faibles montants (moins de 2 500 euros) au Royaume-Uni, contre 37,1 % en France, 28,1 % en

Italie et 27,8 % en Allemagne. La facilité d'accès aux crédits de faibles montants au Royaume-Uni explique la diffusion plus large de cette forme de crédit dans ce pays.

La présente étude montre que, globalement, l'endettement des ménages en France a progressé en 2003 (+ 6,2 %) et en 2004 (+ 8,6 %) à un rythme comparable à la moyenne européenne. Aussi l'endettement par habitant en France reste-t-il inférieur de 30 % par rapport à la moyenne européenne.

Le niveau des taux d'intérêt, l'évolution des prix des logements et le climat économique, sont des facteurs déterminants de la demande de crédit des ménages. La fiscalité et l'environnement juridique, très différents d'un pays à l'autre, ont aussi une influence tant sur l'offre que sur la demande. D'autres questions sont également à prendre en compte, telles que le rôle de la réglementation sur l'usure, l'existence ou non de fichiers positifs centralisant l'information sur le recours au crédit par les particuliers, ou encore la possibilité ou non d'utiliser le crédit hypothécaire pour le financement d'autres dépenses que l'achat d'un logement.

La comparaison entre les données d'enquête auprès des ménages permet d'éclairer ces interrogations : elles constituent des « expériences naturelles » de l'impact d'une action précise de la puissance publique. Ainsi, s'agissant du crédit à la consommation, qui a progressé en 2004 en France (+ 4,2 %) deux fois moins vite que la moyenne européenne (8,7 %), les jeunes et les ménages ayant des revenus modestes y ont un accès plus rare que, par exemple, au Royaume-Uni. Les prêts de faible montant sont également moins fréquents en France. Le mode de calcul du taux d'usure résultant de la législation française est en effet particulièrement contraignant lorsque le niveau général des taux d'intérêt est très bas, comme c'est le cas depuis quelques années. L'offre de crédits s'en trouve nécessairement limitée, car les établissements prêteurs ne peuvent pas rémunérer les prises de risque et les coûts de gestion plus importants que ceux qui sont associés à la moyenne de la population.

De même, l'absence en France d'un dispositif juridique « d'hypothèque rechargeable » conduit à un moindre recours au crédit que, par exemple, au Royaume-Uni et aux Pays-Bas. Des réformes dans ces domaines pourraient avoir un effet significatif sur la distribution du crédit, notamment en direction de populations qui en sont actuellement écartées.